

Le 13 avril 2022 – 7:30 CEST

AudioValley lance Bridger, une nouvelle entité indépendante de gestion des droits pour les auteurs-compositeurs

AudioValley, spécialiste international des solutions B2B dans l'audio digital, (code ISIN : BE0974334667 / mnémonique : ALAVY) lance officiellement l'activité de sa filiale Bridger. Cette nouvelle entité indépendante de gestion des droits d'auteur offre aux auteurs-compositeurs une solution efficace et sans frais pour collecter leurs droits d'auteur issus du streaming.

Ouverte aux auteurs-compositeurs du monde entier, Bridger collecte et répartit les droits d'auteur générés par le streaming des œuvres musicales. Elle s'adresse aux auteurs-compositeurs indépendants qui ne sont pas affiliés à une société de gestion collective, ainsi qu'aux auteurs-compositeurs qui souhaitent bénéficier d'un service 100% digital en complément de leur affiliation à une société de gestion collective.

« Bridger arrive à point nommé dans un marché du streaming musical qui connaît une croissance énorme depuis l'apparition de la pandémie mais qui génère beaucoup moins de droits d'auteur qu'il ne le devrait. On estime qu'au niveau mondial, plusieurs centaines de millions de dollars par an de droits d'auteur générés sur les plateformes de streaming ne sont pas versés à leurs titulaires. Soit parce que les auteurs-compositeurs ne sont pas affiliés à une entité de gestion, soit parce que de mauvaises métadonnées des œuvres rendent impossible l'identification des titulaires des droits. Après plusieurs années de développement au sein d'AudioValley, nous sommes fiers de proposer dès aujourd'hui une solution audio digitale qui permet aux auteurs-compositeurs de toucher les revenus auxquels ils ont droit », déclare **Alexandre Saboundjian, CEO d'AudioValley.**

Les droits d'auteur couvrent la composition et l'écriture des paroles d'une œuvre musicale. Chaque fois qu'un morceau de musique est joué sur une plateforme digitale, il génère des droits d'auteur. **Pour les percevoir, les auteurs-compositeurs doivent adhérer à un organisme de gestion collective ou à une entité de gestion indépendante comme Bridger.**

Pour diffuser leur musique sur les plateformes de streaming, les artistes passent généralement par des distributeurs (comme Distrokid, CDBaby et Tunecore) qui, en complément de la distribution des titres, perçoivent et reversent les droits de reproduction aux artistes. Or **les droits de reproduction ne sont pas les droits d'auteur. Par méconnaissance, de nombreux auteurs-compositeurs indépendants passent à côté d'une partie de leurs droits musicaux.**

De meilleurs revenus pour les auteurs-compositeurs

En confiant la gestion de leur propriété intellectuelle à Bridger, les auteurs-compositeurs s'assurent de percevoir leurs droits d'auteur. La plateforme digitale de Bridger est facile à utiliser, intuitive et gratuite.

« Bridger place les auteurs-compositeurs au cœur de ses services en supprimant toutes les barrières financières à l'entrée. **Chez Bridger, il n'y a pas de frais d'inscription ni de frais annuels et les artistes conservent 90 % de leurs revenus.** Ainsi, ils gagnent de l'argent dès que leur musique génère des écoutes sur les plateformes de streaming », explique **Jocelyn Seilles, General Manager de Bridger.**

Une gestion administrative simplifiée

L'inscription à Bridger ne prend que quelques minutes. Il suffit aux auteurs-compositeurs de fournir quelques informations et d'accepter un mandat en ligne qui donne officiellement à Bridger le droit de percevoir les droits d'auteur en leur nom.

Les auteurs-compositeurs peuvent ensuite importer et enregistrer leur répertoire d'œuvres musicales en les liant simplement à leur compte Bridger. Les affiliés peuvent aussi faire une déclaration de partage entre les coauteurs ou tout autre contributeur et choisir le pourcentage de répartition des redevances en conséquence.

Mieux informer les artistes

La connaissance des rouages de l'industrie musicale est essentielle pour gérer les revenus d'une carrière d'artiste. En marge de son service de gestion des droits d'auteur, Bridger propose sur son blog des ressources éducatives, accessibles à tous gratuitement.

Une série de podcasts audio sera également disponible dans les prochaines semaines pour répondre aux questions que les artistes indépendants peuvent se poser sur l'industrie musicale.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Résultats annuels : 26 avril 2022, avant bourse

Contacts

Relations investisseurs

Sébastien Veldeman, CFO

Francis Muyshondt, RI

investorrelations@audiovalley.com

Relations presse

Laure-Eve Monfort • press@audiovalley.com, +32 489 57 76 52

Xavier Tumminello – Bridger Communication & Brand Manager

xavier@rightsbridger.com

Accédez à notre Media Kit : <http://fr.bridgermusic.io/presse>

À propos d'AudioValley

AudioValley, basé à Bruxelles au cœur de l'Europe, est pionnier et leader de l'audio digital depuis 2007. Actif dans toute la chaîne de valeur de son secteur, et doté d'un réseau global, AudioValley offre à ses clients & partenaires des solutions pour développer leur business grâce à l'audio digital, tant au niveau local qu'international.

Le Groupe réunit des marques emblématiques : Targetspot pour la monétisation de contenus audio digitaux, Jamendo pour la commercialisation des œuvres, Bridger pour la gestion des droits musicaux, Shoutcast pour les technologies de streaming et la gestion de podcasts, et Winamp, l'icône lecteur audio.

Le secteur de l'audio connaît une révolution digitale sans précédent avec des consommateurs ultra connectés qui souhaitent avoir accès n'importe où et n'importe quand, au meilleur des contenus audio. Pour répondre à ces nouvelles habitudes de consommation, AudioValley développe des technologies qui permettent de profiter instantanément des avantages de l'audio digital ; et des services qui créent du lien entre les marques et les consommateurs, entre les éditeurs et leur audience, entre les éditeurs et les marques, et entre les artistes et les amateurs de musique. AudioValley est implanté dans 9 pays et emploie 150 collaborateurs à travers le monde. www.audiovalley.com

À propos de Bridger

Bridger, filiale d'AudioValley, est une entité indépendante de gestion des droits d'auteur de droit luxembourgeois. Elle dispose du statut juridique européen d'une IME (Independent Management Entity, cf. la Directive 2014/26/UE).

Lancé en 2022, Bridger offre aux auteurs-compositeurs indépendants une solution innovante pour la collecte de leurs droits d'auteur issus du streaming musical.

S'affilier à Bridger ne nécessite ni frais d'inscription ni frais annuels et les artistes conservent 90 % de leurs revenus. Ils gagnent ainsi de l'argent dès que leur musique génère des écoutes sur les plateformes de streaming.

Bridger propose aussi gratuitement de l'information aux artistes via son blog, des webinaires et des masterclasses. <http://bridgermusic.io>